

**RBCA130 : Détermination du poids des entités pour lesquelles le critère de significativité s'applique (En mille dinars
sauf indication contraire)**

Dénomination de l'entité	Total actif de l'entité à la fin de l'année de référence	Total actif de l'établissement à la fin de l'année de référence	Poids (total actif de l'entité par rapport au total actif de l'établissement) (En %)	Inclusion au/ Exclusion du périmètre prudentiel de consolidation (à mentionner à inclure ou à exclure)
Entité 1				
....				
....				
Entité n				